

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 09 février 2023</b> Par suite d'une convocation en date du 02 février 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 09 février 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11 <b>Délibération n° 03_2023</b></p>	<p>Etaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Carole ETTORI, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Béatrice TISSOT, Marie TROUILLET,  Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Marie-José GIUSTI (a donné pouvoir à André MORARD), Rémi BESSERER, Gaëlle MESSINA Céline GEORG, Aline SIMOES  Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

**Objet : ATTRIBUTION DU LOGEMENT N° 4 RÉSIDENCE DU BOURG**

Suite au départ de Madame MANZONI Cynthia et Monsieur OLIN Camille, locataires de l'appartement communal n° 4 situé Résidence du Bourg, 15 route de L'Écule à Minzier, le 29 décembre 2022, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des appartements communaux, informe le Conseil Municipal, que la commission, après étude des dossiers, a décidé d'attribuer l'appartement n° 4 nommé ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 à Monsieur TOUZET Alexis et Madame MERAD Eva pour un loyer mensuel de 843 €, des charges mensuelles de 75 € et le versement d'une caution de 843 €.

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal approuve ce choix de la commission et prend acte de la location du logement n° 4 situé Résidence du Bourg, 15 route de L'Écule à Minzier, au profit de Monsieur TOUZET Alexis et Madame MERAD Eva à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 pour un loyer mensuel de 843 €, des charges mensuelles de 75 € et le versement d'une caution de 843 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> 
--	---	---